

Durant les cinq ans d'existence du projet de loi le gouvernement va réduire d'environ 719 millions les fonds accordés au Manitoba. Je le répète, ce coût va représenter environ \$2,800 pour une famille de quatre personnes. Je signale à nouveau que cette mesure est prise en période de récession, de hausse durable des taux d'intérêt et de marchés d'exportation peu actifs alors que non seulement au Manitoba mais dans toutes les provinces, il y a longtemps qu'un si grand nombre d'entreprises ont fait faillite.

Les Manitobains n'ont simplement pas les moyens voulus de payer des impôts provinciaux supplier à l'insuffisance des paiements fédéraux. Les fonds manquent car l'économie n'est pas assez vigoureuse.

La situation n'est pas particulière au Manitoba car il en est de même pour toutes les provinces. Dans une moindre mesure pour certaines et dans une large mesure pour d'autres. Dans le cas des Maritimes, la situation est grave. Ces propositions vont entraîner une diminution sensible de l'aide fédérale à des programmes nationaux. Je doute que cette loi soit le produit d'une politique mûrement réfléchi.

Il découle des entretiens qui ont eu lieu entre le ministre des Finances, le ministre des finances du Manitoba et quelques fonctionnaires, que cette politique n'est pas le fruit d'une longue réflexion. Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement et les députés représentant le Manitoba devraient trouver une position mitoyenne entre le projet de loi et ce qu'on réclame pour maintenir les normes d'hygiène et d'éducation auxquelles les Manitobains ont droit. Nous aurions dû consacrer une année entière à effectuer la transaction. Mais cela ne devait pas se réaliser.

Puisque le gouvernement fédéral se retire de l'assurance-maladie et de l'éducation, nous verrons sans doute apparaître des systèmes très divers dans ces deux domaines. Il se peut que les provinces riches soient avantagées. Il va sans dire que les provinces de l'Ouest à l'exception du Manitoba, disposent d'installations modernes dernier cri en ce qui concerne la recherche, l'infrastructure et la technologie, des systèmes bien supérieurs à ceux du Manitoba et des quelques provinces maritimes.

Quand on considère l'ensemble du système non seulement pour ce qui est de l'assurance-maladie, on se demande pourquoi le gouvernement a pris cette orientation. Presque tous les intéressés se sont opposés à cette partie du projet de loi, dont le groupe parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le Conseil économique du Canada n'a pas été très élogieux quant à l'orientation prise par le gouvernement. Le Conseil canadien de développement social, le Conseil d'affaires des questions nationales et bien d'autres groupes s'inquiètent de cette nouvelle orientation. Ils s'inquiètent de l'avenir, ils s'inquiètent que certaines provinces sont mieux équipées au point de vue médical que d'autres.

En somme, nous sommes déçus que le ministre des Finances n'ait pas compris la gravité de certains problèmes qui vont surgir au cours des prochaines années.

Transferts du fédéral aux provinces

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Pour éclairer celui qui viendra me remplacer au fauteuil, le député compte-t-il reprendre son discours à 8 heures?

M. Murta: J'ai terminé, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir participer au débat sur le bill C-97, loi modifiant la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis et prévoyant des paiements à certaines provinces.

Comme on l'a déjà dit au cours du débat, le bill vise plusieurs objectifs. Il vise notamment à prolonger de cinq ans l'application des programmes régis par la loi qui autorise les principaux paiements de transfert entre le gouvernement fédéral et les provinces et plus particulièrement le financement des programmes établis et les paiements de péréquation. Le projet de loi prévoit la suppression de la garantie de recettes prévue au titre du financement des programmes établis, ce qui va entraîner une diminution substantielle des paiements que le gouvernement fédéral va verser aux provinces au cours des cinq prochaines années au titre du financement des programmes établis.

En ce qui concerne maintenant les paiements de péréquation, une nouvelle formule va remplacer celle qui était en vigueur depuis 1977.

Au cours de mon intervention, je compte mettre l'accent sur l'application des dispositions concernant le financement des programmes établis et les paiements de péréquation dans les provinces atlantiques et en particulier dans la mienne, l'Île-du-Prince-Édouard. J'aimerais tout d'abord parler du financement des programmes établis. Je m'intéresse depuis un certain temps déjà à la question des accords qui régissent le financement des programmes établis dans le domaine de l'enseignement secondaire, de l'assurance-maladie et de l'assurance hospitalisation, et plus particulièrement depuis que le gouvernement a annoncé, lors de la présentation de son budget le 28 octobre 1980, qu'il comptait réaliser des économies substantielles sur l'enveloppe du développement social.

Permettez moi de citer un passage de ce budget, qui était un peu moins abominable et peut-être un peu moins choquant que le dernier. On pouvait lire ceci dans le budget d'octobre 1980:

Le gouvernement se propose de réaliser des économies dans ce domaine . . .

En l'occurrence l'enveloppe des affaires sociales.

. . . pour contribuer à financer des initiatives dans d'autres secteurs. En raison du caractère statutaire d'une bonne partie des dépenses considérées, on a supposé que les économies ne commenceraient qu'en 1982-83. Elles devraient comporter des réductions des transferts fédéraux aux provinces, dans les domaines relevant de la compétence de ces dernières. Les économies pourraient être réutilisées en partie dans la même enveloppe.